

BILAN 2008

AQUITAINE

Les nitrates



LA NORME :
Limite de qualité : 50 mg/L
de nitrates.

Origine

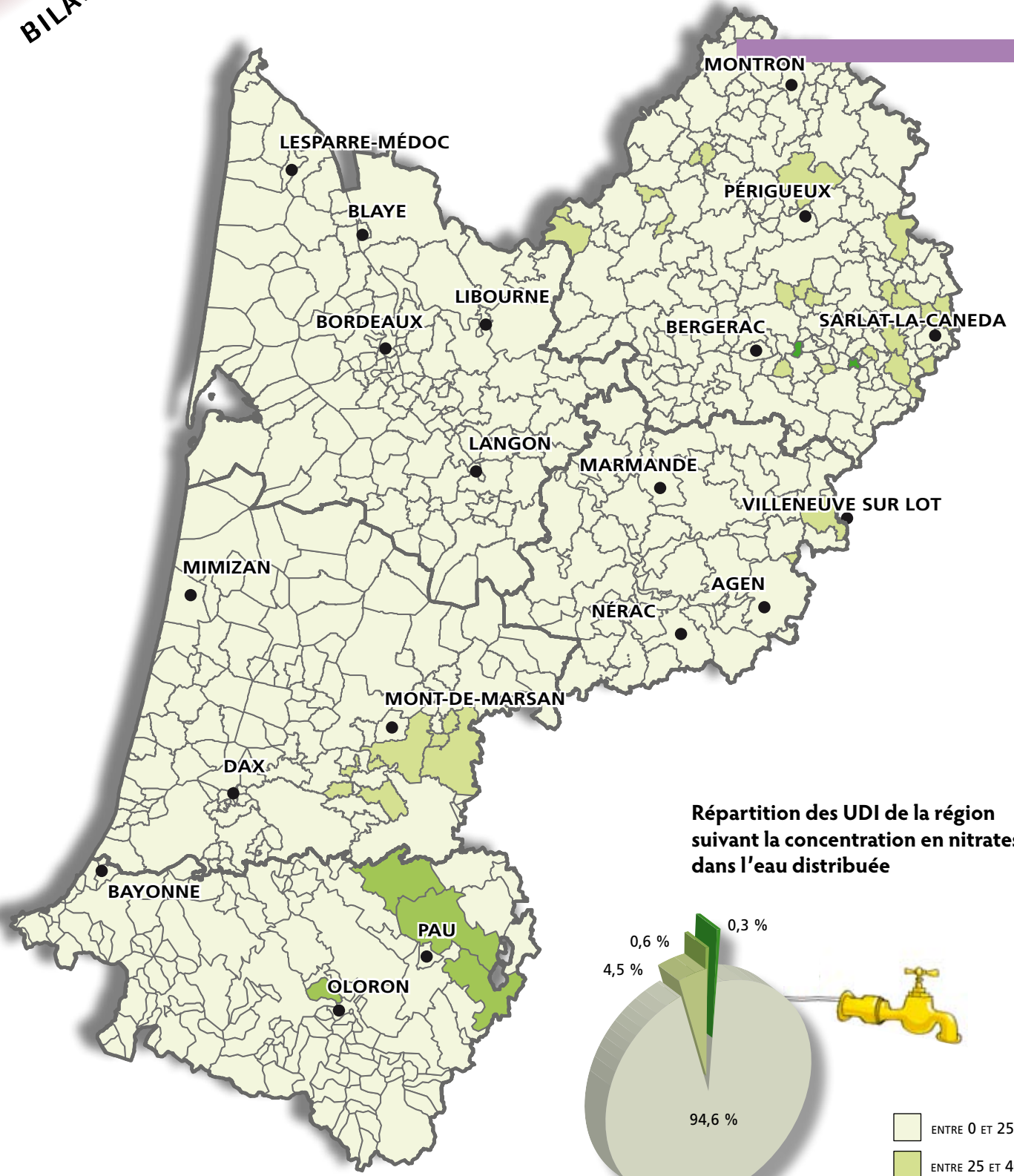
■ Les nitrates sont des composés azotés naturellement présents dans l'environnement. Ils proviennent de la fixation de l'azote atmosphérique et de la décomposition de la matière organique par les micro-organismes. On les trouve ainsi, à l'état naturel, à de faibles concentrations dans les sols non cultivés et dans les eaux superficielles et souterraines. Indispensables à la croissance des végétaux, ils sont également épandus sur les terres agricoles afin de suppléer aux insuffisances des sols en éléments minéraux nutritifs. Les végétaux assimilent les nitrates présents dans le sol, pour leur croissance. Mais lorsque cette capacité d'absorption est dépassée, lorsque le cycle biologique naturel est ainsi rompu, les nitrates en excédent rejoignent les ressources d'eau superficielles par ruissellement ou s'infiltrent dans le sol et menacent les ressources souterraines utilisées pour l'eau potable.

Les eaux sont alors polluées par cet excédent de nitrates, ce qui constitue l'une des causes majeures de la dégradation des eaux naturelles à long terme.

Cependant, l'agriculture n'est pas l'unique facteur de pollution par les nitrates. Les agglomérations dont le réseau de collecte des eaux usées est défectueux ou qui ne possèdent pas d'installation de dépollution azotée peuvent également être impliquées, de même que l'industrie.

Les effets sur la santé

■ Les nitrates ne présentent pas de risque sanitaire direct. C'est leur réduction en nitrites, à la faveur d'une contamination bactérienne de l'eau, qui présente un risque pour la santé. La présence de nitrites provoque des perturbations dans les échanges sang-oxygène (méthémoglobinémie ou maladie du « bébé bleu ») entraînant des difficultés respiratoires. Les nourrissons de moins de 6 mois et les femmes enceintes constituent la population la plus sensible.



Échelle de représentation cartographique: UDI (Unité de Distribution = réseau de qualité homogène).
 Pour les UDI de moins de 500 habitants, les données de 2006 à 2008 ont été prises en compte.
 Qualité détaillée pour chaque UDI sur le site internet aquitaine.sante.gouv.fr

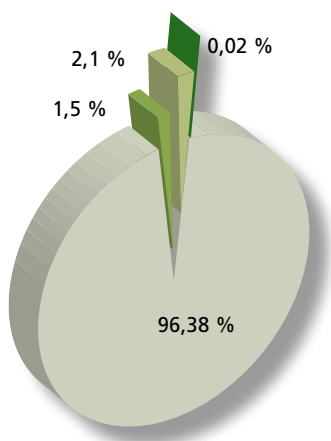
CONCENTRATION MAXIMALE EN NITRATES DANS L'EAU DISTRIBUÉE

	Inférieure ou égale à 25 mg/L	Entre 25 et 40 mg/L	Entre 40 et 50 mg/L	Supérieure à 50 mg/L	Total
	%	%	%	%	Nombre
Dordogne					
UDI	88,2	10,8	0	1,0	204
Population	90,9	9,0	0	0,1	400 272
Gironde					
UDI	100	0	0	0	137
Population desservie	100	0	0	0	1 290 468
Landes					
UDI	96,0	4,0	0	0	124
Population desservie	94,1	5,9	0	0	324 013
Lot-et-Garonne					
UDI	97,0	3,0	0	0	67
Population desservie	98,2	1,8	0	0	307 105
Pyrénées-Atlantiques					
UDI	96,9	0	3,1	0	127
Population desservie	93,6	0	6,4	0	674 517
RÉGION					
UDI	94,6	4,5	0,6	0,3	659
Population desservie	96,38	2,1	1,5	0,02	2 996 375

- **Plus de 99,9 % de la population est alimentée par une eau conforme à la réglementation :** seules 2 unités de distribution alimentant moins de 500 habitants présentent encore des résultats supérieurs à 50 mg/L.

Les zones qui présentent des teneurs en nitrates relativement élevées (supérieures à 40 mg/L) tirent leurs ressources de vallées alluviales.

Pour ce paramètre, la situation des eaux distribuées en Aquitaine est stable depuis 2000.



Répartition de la population de la région suivant la concentration maximale en nitrates dans l'eau distribuée

Comment éviter ces contaminations ?

■ Dans un souci de préservation de la qualité de l'eau naturelle, il est nécessaire de s'attacher à la réduction des apports de substances azotées dans le milieu naturel, tant en agriculture que dans les rejets d'eaux urbains.

Lorsque la ressource présente des teneurs élevées en nitrates, des actions préventives liées aux pratiques agricoles de fertilisation azotée doivent être mises en place :

- dans les zones vulnérables aux nitrates,
- dans les aires d'alimentation de certains captages prioritaires dits « Grenelle », correspondant au bassin d'alimentation des captages. D'ici 2012, des programmes d'action seront définis dans ces zones.

Par ailleurs, des actions correctives sur les installations de distribution peuvent être recherchées comme les interconnexions, dilutions ou abandons de captages fortement contaminés. Si nécessaire, la mise en place de filières de traitement spécifiques (dénitratation) permet de respecter l'exigence de qualité de l'eau distribuée.

